



Modification simplifiée n°2
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Brès

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par délibération n°M2022-282 en date du 26 juillet 2022, le Conseil de Métropole a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Brès visant à adapter le règlement afin de permettre la réalisation d'une opération de démolition et de reconstruction du groupe scolaire actuel.

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à la disposition du public pendant un mois, **du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus**, à la mairie de Saint-Brès et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Saint-Brès (<http://www.ville-saintbres.fr>) et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public>).

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.